

le québec ETUDIANT

VOL.8 NO. 1

SEPTEMBRE 1984



Journal de l'association nationale
des étudiants et étudiantes
du Québec

**BONNE
ANNEE
84-85!**

L'ANEQ

REFERENDUM NATIONAL DEL'ANEQ

par Jean-Marie Vézina

L'Association Nationale des Etudiants et Etudiantes entreprend cette semaine une campagne référendaire à l'échelle de la province. «Ce référendum servira, d'après Mona Gravel de l'exécutif de l'ANEQ, à démonstrer hors de tout doute que nos trois principales revendications jouissent de l'appui de l'immense majorité des étudiantes et des étudiants du Québec.

Déjà, cette consultation s'était tenue dans quelques CEGEPs l'an dernier. Mais la fin de la session approchant, la participation ne fut pas aussi grande que souhaitée.

Cependant, partout c'était la très grande majorité des participant-e-s qui donnait son appui plein et entier aux revendications, d'ailleurs issues des assemblées générales. Ces assemblées générales qui se sont tenues tout au long de l'année 1983-84, se sont prononcés dans des proportions frisant l'unanimité en faveur des trois revendications de l'ANEQ concernant la réforme en profondeur du régime d'aide financière (prêts et bourses) le retrait du règlement des études collégiales et l'abrogation de la loi 32.

Aussi, l'ANEQ avait-elle décidé de mettre en branle ce référendum pour

ajouter à la pression que s'exerçait déjà, le printemps dernier, sur le gouvernement du fait des assemblées générales monstres de 2 000 à 3 000 étudiant-e-s, d'autres regroupant plus de 75% des étudiant-e-s d'un CEGEP, qui entreprenaient des actions d'appui (occupations, grève, etc).

«Actuellement, alors que la période estivale a temporairement arrêté les moyens de pression, il est primordial que l'on reprenne le référendum de l'ANEQ et qu'il se tienne dans toutes les institutions d'enseignement post-secondaire. Il y va de notre rapport de force à ce moment-ci face au ministère de l'Education dans le dossier des prêts et bourses», de conclure Mona Gravel.

Le référendum national de l'ANEQ se déroulera d'abord au niveau collégial puis, lorsque les cours y auront débuté, dans les universités. Plusieurs associations étudiantes ont aussi décidé — pour aider l'ANEQ — de tenir elle-même la consultation.

SCANDALE! — SCANDALE!

**ILS COUCHENT
ENSEMBLE!!!**



VOIR PAGE 3

PRETS ET BOURSES

Pour parler ANEQ-MEQ

par Jean-Guy Bérubé

QUEBEC — Le 12 avril dernier, l'ANEQ recontra le ministre de l'Education Yves Bérubé pour lui présenter les revendications des étudiantes et des étudiants du Québec. Le ministre, qui avait d'abord refusé de rencontrer plus tôt dans la session d'hiver nos représentants, devait consentir à cette rencontre sous la pression du mouvement de grève qui se déroulait alors dans les CEGEPs et de l'occupation des locaux de Radio-Québec, à Montréal, menée par des centaines d'étudiant-e-s.

Lors de cette rencontre du 12 avril avec le ministre de l'Education, Yves Bérubé, une des priorités de la délégation de l'ANEQ était de former un comité de travail ANEQ-MEQ sur l'aide financière. Ce comité devait être chargé de voir quelles méthodes les fonctionnaires du MEQ comptait utiliser pour appliquer concrètement nos revendications. Cependant, le ministre de l'Education tenait à ce que ses «valets» (lire le RAEU et la FAECQ) soient présents. L'intervention de ces deux associations avait pour but de noyer l'ANEQ parmi les autres participants (au nombre de six) du groupe de travail.

Durant l'été, le «Groupe de travail sur l'aide financière aux étudiants» s'est réuni à plusieurs occasions. L'ANEQ a participé à toutes ces réunions. Dans ce court article, la délégation de l'ANEQ résume schématiquement des débats qui s'y sont déroulés. Les positions que le MEQ, le RAEU et la FAECQ défendent conjointement se retrouveront sûrement dans le rapport final du groupe de travail, puisque à eux trois ils sont majoritaires contre l'ANEQ. Le Conseil Central de l'ANEQ, pour sa part, émettra sa position dès que ce rapport final sera disponible.

(voir notre dossier en pages 6 et 7)

SOMMAIRE

- Le REC est là — page 3
- La Loi 32 arrive à Sorel-Tracy — page 5
- Rétrospective 1983-1984 — pages 8-9
- Financement des universités — page 11
- Femmes — page 12

LETTRE DE L'ANEQ AU MINISTRE BERUBE

LA CONTRIBUTION MINIMALE DOIT ETRE ABOLIE!

Le 16 août 1984

Monsieur Yves Bérubé
Ministre de l'Éducation
1034, De La Chevrotière
QUEBEC (Québec)
G1R 5A5

Monsieur le ministre,

Comme vous le savez sans doute, l'ANEQ a participé tout au long de l'été aux travaux du groupe de travail sur l'aide financière aux étudiants-es que vous avez formé suite à notre rencontre du 12 avril dernier. A quatre reprises, des représentants de notre association, de même que du RAEU, de la FAECQ et de votre ministère, se sont réunis, soient les 24 avril, 14 et 15 mai, 11 et 12 juin, 31 juillet et 1er août, afin de réaliser le mandat qui leur avait été confié le 12 avril, mandat qui consistait à examiner les demandes formulées par les associations nationales étudiantes en regard du régime des prêts et bourses, et à examiner certains paramètres du régime actuel.

Vous aviez spécifié au moment de la création de ce groupe de travail que toute demande de modification au régime d'aide financière devait vous être présentée avant le 1er septembre afin qu'elle puisse être considérée dans la prochaine programmation budgétaire, soit celle de l'année scolaire 1985-1986.

Le groupe de travail en est maintenant rendu à l'étape de ce qu'il appelle la «priorisation» des différentes revendications des associations étudiantes et compte vous soumettre son rapport dans le délai requis. Ceci dit, vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe des divergences importantes au niveau des associations étudiantes entre les revendications de l'ANEQ d'une part, et du

RAEU et de la FAECQ d'autre part. Et bien que nous ayons participé en toute bonne foi aux travaux du groupe de travail, nous craignons évidemment que les revendications propres à l'ANEQ que nous y avons présentées seront laissées de côté par la majorité de ses membres au moment de la rédaction de son rapport final.

Nous nous retrouvons donc maintenant devant l'impasse suivante: d'un côté, tout porte à croire que l'essentiel des demandes que nous avons présentées au groupe de travail se seront pas retenues; d'autre part, nous ne pouvons nous attendre à aucune modification des critères régissant l'attribution de l'aide financière aux étudiantes et les étudiants des CEGEPS et des universités devront continuer pour encore une autre année scolaire à «fonctionner» avec un régime de prêts et bourses inadéquat et ce, même si nous avons déjà convenu ensemble qu'il devait être sérieusement amélioré.

Devant cette situation, et nonobstant les résultats des travaux du groupe de travail qui vous seront présentés bientôt, nous pensons qu'il est de votre responsabilité d'adopter et de faire entrer en vigueur *dès maintenant* certaines mesures qui seraient susceptibles de soulager quelque peu le fardeau économique des étudiants et étudiantes du post-secondaire.

L'été qui s'achève a encore une fois été difficile pour les étudiants-es. Comme vous le savez sans doute, le travail a été rare pour ceux et celles qui doivent compter sur un revenu estival pour poursuivre leurs études pendant le reste de l'année. Des milliers d'étudiants et d'étudiantes se tourneront vers le régime d'aide financière afin d'obtenir une somme qui leur permettra de combler le manque à

gagner qu'ils-elles auront subi pendant l'été. Mais le montant qu'on leur accordera sera diminué par une contribution minimale de l'étudiant-é qu'exige la Direction Générale de l'aide financière et qui peut s'élever jusqu'à \$900 par candidat. Autrement dit, on établit au départ que chaque étudiant-e a travaillé un certain nombre de semaines au cours de l'été (nombre qui varie en fonction du niveau d'enseignement et de la période de disponibilité au travail) et qu'il-elle a ainsi pu accumuler un revenu minimum dont il-elle devra contribuer une partie et ce, peu importe s'il-si elle a réussi à se trouver un emploi dans la réalité.

Cette distorsion entre la réalité vécue par les étudiants-es et les critères qui régissent le régime d'aide financière doit être corrigée dès maintenant. C'est pourquoi nous vous demandons d'abolir cette contribution minimale de l'étudiant-e afin qu'on ne tienne compte que des revenus réels des étudiants-es dans le calcul de leurs besoins et qu'on cesse de pénaliser ceux et celles qui, parce qu'ils-elles ont connu le chômage pendant l'été, ont le plus besoin d'un soutien financier pour assurer la poursuite de leurs études.

La mise en application de cette mesure d'urgence impliquerait évidemment que la Direction Générale de l'aide financière procède à un réajustement des réponses qu'elle a commencé à émettre suite aux demandes qui lui ont été présentées avant la date limite du 30 juin. Elle impliquerait également que votre ministère débloque un budget supplémentaire pour en permettre la réalisation. Peut-être la présentation des crédits supplémentaires en octobre prochain par le ministre Parizeau pourrait-elle vous donner l'occasion de réclamer un tel

budget?

Quoiqu'il en soit, l'enjeu en vaut la peine. Il s'agit de permettre à un nombre considérable de jeunes québécois et de jeunes québécoises de poursuivre leurs études et de tenter ainsi de mieux se qualifier en vue d'obtenir une place sur le marché du travail.

Nous sommes évidemment disponibles pour vous rencontrer — vous ou un porte-parole que vous aurez mandaté à cette fin — afin de discuter plus en profondeur de cette demande que nous vous soumettons et ses modalités de réalisation. Compte tenu que l'étude des dossiers des candidats-es au régime de prêts et bourses est déjà commencée, il nous faudra agir rapidement. Ainsi, nous pensons qu'il nous serait possible d'en venir à une entente avant la rentrée scolaire dans les universités, c'est-à-dire avant le 8 septembre.

Dans un autre ordre d'idées, nous profitons de cette occasion pour vous demander à nouveau d'abolir le programme de distribution de bourses spéciales aux étudiants-es élus-es à la direction des associations étudiantes. ~~Ce programme, auquel nous avons pour notre part refusé de participer, nous apparaît, à nos yeux comme à ceux d'un nombre considérable d'observateurs du domaine de l'éducation, comme étant discriminatoire et comme étant un moyen d'accorder des privilèges à une certaine catégorie d'étudiante-es au détriment de la vaste majorité d'entre eux-elles.~~

Ceci étant dit, nous serons heureux de discuter avec vous de l'ensemble de ces questions et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mona Gravel
Officière spéciale aux relations extérieures



le Québec Etudiant est le journal de l'Association Nationale des étudiantes et des étudiants du Québec (ANEQ). Distribué dans les institutions d'enseignement où l'association étudiantes est membre de l'ANEQ, de même que dans un certain nombre d'autres institutions, ce numéro du Q.E. est tiré à 30,000 exemplaires.

Collaboration: Jacques Bédouin, Patrice Légende, Jean-Mythe Vézina, Ramona Gravel, Claude Dionne, Manon Ann Blanchard, Guy Larochelle, Céline Séguin, Sylvain Boyer de Rosement, Jean Boucher de St-Hyacinthe, Jean-Pierre Paquet, Jean-Guy Bérubé (aucun lien de parenté avec le ministre du même nom).

Composition-montage: L'Atelier Centre-Ville

Impression: Richelieu Ritho-Loto inc.

le Québec Etudiant est un membre fondateur de la Presse Etudiante du Québec (PEQ).

Publicité: PUBLI-PEQ, (514) 845-5767

Bureau de rédaction: 1460, rue Amherst, Montréal, H2L 3L3; tél: (514) 849-1851

Abonnements: \$10.00 pour 10 numéros.

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec et à la Bibliothèque Nationale du Canada. ISSN-705-3096.

17^{ème} CONGRES DE L'ANEQ

(2^{ème} partie)

Rien n'arrêtera le mouvement étudiant!

21-22-23 Septembre

Cégep de la région de l'amiante, Thetford Mines

SCANDALE! — SCANDALE! — SCANDALE! — SCANDALE! — SCANDALE! — SCANDALE! — SCANDALE!

Le P.Q. récompense ses amis du RAEU et de la FAECQ

MONTREAL, LE QUÉBEC ETUDIANT — «Le programme de bourses aux étudiants élus et travaillant comme permanents dans une association étudiante du ministère de l'Éducation ne constitue rien d'autre qu'une tentative délibérée d'acheter le silence des militants et militantes étudiants-es face aux politiques que le gouvernement applique dans le domaine de l'éducation et un moyen proprement scandaleux de récompenser ses supporteurs dans le mouvement étudiant». C'est ce qu'a déclaré Mona Gravel, porte-parole du Conseil exécutif de l'ANEQ, en réaction à l'offre faite par le MEQ d'accorder un certain nombre de bourses d'étude spéciales à des officiers d'associations étudiantes choisis par les associations nationales.

«Il est hors de question que nous participions à ce programme discriminatoire», a ajouté Mona Gravel. «Pendant que des milliers d'étudiantes et d'étudiants sont confinés-es à la misère, à l'endettement et à la pauvreté en raison des déficiences majeures du régime d'aide financière actuellement

en vigueur, le ministère de l'Éducation nous propose d'accorder des bourses spéciales de \$6 000 aux dirigeants-es d'associations étudiantes. Accepter un tel cadeau empoisonné aurait signifié pour l'ANEQ l'abandon de sa politique d'autonomie la plus complète face à l'État qui est la sienne depuis sa création il y aura bientôt dix ans et une trahison sans nom des dizaines de milliers d'étudiants-es qu'elle représent.

L'ANEQ a donc toujours refusé de participer à ce programme depuis sa mise en place il y a maintenant deux ans. On ne peut toutefois en dire autant de la part du RAEU et de la FAECQ (1) qui se sont empressés d'accepter les bourses et de les redistribuer aux membres de leurs instances dirigeantes respectives. Les Julie Morency, Paul Muller et autres dirigeants-es de ces deux associations nationales ont utilisé deux bourses pour organiser et mener leurs campagnes de défense des politiques du gouvernement auprès du milieu étudiant (Loi 32, Règlement des études col-

légiales, etc.) pour tenter de «marauder» et de déstabiliser les associations étudiantes membres de l'ANEQ (comme ce fut le cas l'hiver dernier à l'Université du Québec à Montréal). Ce faisant, le RAEU et FAECQ ont montré leur vraie



Un fonctionnaire du MEQ négocie un amendement au régime des prêts et bourses avec une représentante du RAEU ou de la FAECQ, on ne sait plus trop bien...

nature de supporteurs du gouvernement. Selon Mona Gravel, «ces associations étudiantes sont totalement inféodées à l'État. Sans l'appui actif du gouvernement et du ministre Bérubé, elles n'auraient tout simplement pas pu sur-

vivre. La preuve en est faite à la lecture des États financiers du RAEU pour l'année 1982-83 où on peut voir que 85% de ses revenus provenaient de subventions gouvernementales, alors que les cotisations de ses membres ne comptaient que pour 8% (\$7 000 sur un budget de \$84 000)».

L'ANEQ demande: combien de dirigeant-es du RAEU et de la FAECQ ont reçu de telles bourses, de telles faveurs depuis deux ans? **Le ministre Bérubé doit rendre publique la liste des «bénéficiaires» de son programme de bourses spéciales.** Les étudiants et étudiantes membres du RAEU et de la FAECQ ont le droit de savoir que sont ceux et celles parmi eux qui sont payés-es par le gouvernement pour les représenter!

La mise en place de ce programme de bourses avait été effectuée par le prédécesseur de ministre Bérubé, le Docteur Camille Laurin, dans le cadre de sa politique visant, selon ses propres termes, à «redonner une voix au mouvement étudiant». On a donc placé les mots dans la bouche de certains leaders étudiants pour leur faire dire ce qu'on voulait bien entendre!

Les récompenses données au dirigeant-es du RAEU et de la FAECQ ne se sont toutefois pas arrêtées au programme de bourses spéciales. L'ex-secrétaire général du RAEU, Jean Baillargeon, a ainsi été embauché au Cabinet du ministre Bérubé où il travaille depuis le début juillet, pendant que l'ex-secrétaire général et fondateur de la FAECQ, François Houle, a été nommé attaché politique du ministre Bernard Landry.

Selon l'ANEQ, le patronage et le favoritisme doivent cesser. Le ministère de l'Éducation doit tout simplement abolir son programme de bourses aux officiers d'associations étudiantes.

Le soutien direct du MEQ au RAEU et à la FAECQ apparaît encore plus clairement quand on regarde les modifications qui viennent d'être apportées à la politique de bourses spéciales. Alors que depuis deux ans, l'ANEQ refusait de prendre sa part du «gâteau gouvernemental» et qu'il était évident qu'elle allait maintenir cette position pour une troisième année, le MEQ vient de modifier son programme de telle façon à ce que les bourses non utilisées par l'ANEQ puissent être allouées

au RAEU et à la FAECQ. Ainsi, le RAEU et la FAECQ verront leur nombre de bourses passer de 12 à 18.

Par ailleurs, c'est l'ensemble du programme de soutien aux associations étudiantes nationales qui apparaît discriminatoire aux yeux de l'ANEQ. Ainsi, le plan triennal de subventions aux associations nationales a permis au RAEU de recevoir la somme de \$147 300 de la part du ministère de l'Éducation, alors que l'ANEQ n'a reçu que le montant de \$129 700. Au cours de cette période, le membership de l'ANEQ a toutefois connu une courbe ascendante (pour atteindre 120 000 étudiants-es), alors que celui du RAEU n'a cessé de chuter (il se chiffre maintenant à quelques 60 000 membres). L'ANEQ attend d'ailleurs toujours depuis maintenant près d'un an le dernier versement de \$4 000 que le MEQ doit lui donner en vertu de ce plan de subventions.

Au cours des trois dernières années, le RAEU a également bénéficié de nombreuses subventions spéciales pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers de dollars (pour financer trois colloques — deux sur les droits étudiants et un autre sur l'informatique et les nouvelles technologies), alors que l'ANEQ vient de se voir opposer une fin de non-recevoir à une demande de subvention de \$15 000 pour assurer la publication d'un livre sur l'histoire du mouvement étudiant rédigé par un de ses chercheurs.

L'ANEQ exprime toutefois son assurance que l'entreprise du MEQ et de ses relais étudiants est vouée à l'échec. Selon Mona Gravel, «les étudiants-es du Québec — et surtout les étudiants-es membres du RAEU et de la FAECQ — ne sont dupes des efforts gouvernementaux pour les asservir». «Ce n'est qu'une question de temps avant qu'on assiste à l'effondrement de ces deux 'associations étudiantes'. Le mouvement étudiant québécois possède une riche tradition d'indépendance et d'autonomie face à tous les pouvoirs, et c'est cette tradition que continuera à défendre l'ANEQ et à laquelle s'identifieront un nombre encore plus grand d'étudiants et d'étudiantes», a-t-elle conclu.

(1) RAEU: Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec
FAECQ: Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec

LE REC EST LA

par Manon-Ann Blanchard

C'est cette année que le tristement célèbre Règlement des Études Collégiales (REC) s'applique. L'an passé, après des années de contestation étudiante et de nombreux votes d'assemblées générales contre son application, le gouvernement du Québec en Conseil des ministres adoptait malgré tout, sans tenir aucunement compte de l'avis des étudiantes et étudiants et des syndicats, le règlement des études collégiales.

Le REC, c'est une pièce maîtresse de la contre-réforme gouvernementale dans l'Éducation. C'est d'abord et avant tout un règlement qui vise à encadrer l'étudiante et l'étudiant dans sa démarche pédagogique, restreignant des services autrefois offerts, brimant des droits acquis après de dures luttes par les étudiantes et étudiants. Concrètement cela ce traduit par la fin de la négociation des plans de cours autrefois négociables avec les professeurs et l'imposition d'un contenu de cours fixé par le ministère. Cette mesure, que viendront sûrement appuyer des politiques en matière

d'évaluation, ouvre la porte à des examens nationaux du ministère du type de ceux qu'on connaît au secondaire et qui sont détestés par les étudiant-e-s.

Le REC fixe aussi la durée minimum d'une session à 82 jours de cours. Une tempête de neige, une grève des profs, etc, et voilà que la session est prolongée. Qu'advient-il alors de nos jobs d'été? Voilà un des moyens les plus vicieux du gouvernement pour freiner la contestation étudiante, car désormais, en assemblée générale, les étudiantes et les étudiants sauront que s'ils osent voter une journée de grève, une épée de Damoclès pend au-dessus de leur tête.

Ce ne sont là que quelques aspects du REC. Nous pourrions parler longtemps des diplômés à rabais qu'il instaure, suscitant de la concurrence déloyale aux techniciennes et techniciens en mettant à la disponibilité des entreprises des diplômés moins polyvalents, donc moins compétents, mais moins payés. Cette année, l'important sera d'empêcher COÛTE QUE COÛTE L'APPLICATION DU REC. Et cela seule la mobilisation

massive de l'ensemble des étudiants et étudiantes du Québec pourra le permettre.

C'est dans cette optique que le XVIIe congrès de l'ANEQ tenu les 4-5-6 mai au CEGEP de Rosemont, regroupant près d'une trentaine d'associations étudiantes, votait une série de propositions visant à contrer l'application du REC.

Premièrement, nous tenons à établir l'importance de négocier les plans de cours en fonction qu'il n'y ait pas de prolongation de la session. Dans chaque cours, négociez avec le ou la professeur-e une session où dans la dernière semaine n'est prévu aucun examen, aucune entrevue, aucune évaluation, de sorte que personne ne soit obligé de se présenter au cours. Le but de cette démarche est simple: contrer les toutes premières applications du REC, empêcher le prolongement de cette session et protéger vos chances de trouver un travail pendant la période des fêtes. De plus, la négociation devra porter sur le contenu des plans de cours et démontrera clairement notre volonté de ne pas accepter un enseignement uniformisé, sans rapport avec nos besoins.

Le RAJ: un outil pour améliorer nos conditions de vie

par Sylvain Boyer

Le Regroupement Autonome des Jeunes (R.A.J.) a tenu son deuxième Congrès les 22, 23 et 24 juin 1984. Ce Congrès a mis de l'avant un plan d'action visant à élargir le membership du RAJ, de mettre sur pied des structures solides dans le but d'en faire le principal pôle de la jeunesse autant la jeunesse étudiante, travailleuse que la jeunesse qui est sur le chômage ou le bien-être social.

Pour se reporter un peu en arrière, le R.A.J. a tenu son premier Congrès au mois de mars. Ce qui est ressorti de ce Congrès, c'est un plan d'action pour gagner la parité dans l'aide sociale. A ce moment, les rangs du R.A.J. étaient assez restreints; la lutte s'intensifia au mois de mai avec l'occupation du Centre des Services Sociaux du Montréal Métropolitain (C.S.S.M.M.) et les différentes actions qui s'en suivirent. L'impact qu'eurent ces actions fut excellent; le débat était donc lancé: des vrais emplois ou la parité dans l'aide sociale. Le R.A.J. eut plusieurs appuis allant des centrales syndicales au clergé. Le gouvernement du Parti Québécois se trouvait

donc isolé de par sa position sur la situation de la jeunesse. Dès lors, il fallait que le RAJ, dans sa marche vers la satisfaction des revendications de la jeunesse, élève d'un cran sa mobilisation, passe du groupe de pression qu'il était au mois de mai, à un regroupement de l'ensemble de la jeunesse québécoise.



Une scène de l'occupation du Centre des Services Sociaux du Montréal Métropolitain organisée par le R.A.J. à la fin mai.

photo Pierre Roussel

jeunesse québécoise. Ce fut donc l'objectif de ce deuxième Congrès du R.A.J.: se donner les outils pour devenir une organisation de masse.

Le plan d'action adopté à ce deuxième Congrès comporte plusieurs éléments permettant au R.A.J. de s'élargir. Au niveau des outils en tant que tels, il y aura la vente de cartes de membres, et une campagne nationale de signatures d'une pétition sur les revendications

du R.A.J., ceci permettant de rejoindre une masse de jeunes et de leur faire connaître le R.A.J. Dans un deuxième temps, autres éléments du plan d'action visent à faire des actions afin que le R.A.J. reste sur la «map» (par exemple la journée nationale d'action du 22 août) et la présentation d'une candidature «jeune» dans le comté de St-Jacques. Donc ce qui est à l'ordre du jour pour le R.A.J. c'est la consolidation de l'organisation et devenir l'organisation de l'ensemble de la jeunesse. Pour les étudiantes, cela veut dire d'adhérer au R.A.J., de participer à la campagne de construction du R.A.J. C'est là une occasion privilégiée pour développer une solidarité dans l'ensemble de la jeunesse pour la satisfaction des revendications.

Le R.A.J. tiendra son prochain Congrès les 14, 15 et 16 septembre afin de se doter d'un plan d'action pour l'automne. C'est donc une priorité de participer à ce Congrès pour pouvoir faire le lien entre les revendications étudiantes et celles des assistés-es sociaux. Le prochain Congrès du R.A.J. sera donc crucial pour adopter et mettre en branle un

Congrès du P.Q.

La "social-démocratie" reléguée aux oubliettes

par Philippe Boudreau

MONTREAL (PEQ) — Marqué dès son ouverture par la manifestation de plus d'une certaine de jeunes assistés-sociaux regroupés sous la bannière du Regroupement Autonome des jeunes et de travailleurs-euses en garderie de Montréal (CSN), le 9ième Congrès du Parti Québécois a quand même su se garder de montrer un intérêt probant à l'égard du milieu syndical et populaire.

Balayée à jamais l'illusion voulant que le Parti Québécois soit d'orientation sociale-démocrate! Lors de la fin de semaine des 8, 9 et 10 juin — durant laquelle se tenait ce 9e Congrès — trois mottos, repris à profusion dans les textes et propositions étudiés en atelier ainsi qu'en plénière et scandés à qui mieux mieux, revenaient inlassablement, tels des coups de marteau sur la tête des québécoises et des québécois: «PME», «CONCERTATION» et «INDEPENDANCE». Adieu rêve de social-démocratie... Vive le national-communautarisme!

Battue grâce aux interventions de l'aile la plus réactionnaire de ce parti de droite — sans doute dans le but d'économiser quelques deniers de plus — une première pro-

position sur l'aide sociale révélait la tendance nettement communautariste du parti: «\$418 par mois à tous les assistés-sociaux de moins de 30 ans à conditions qu'ils s'engagent à participer aux stages en entreprise, travaux communautaires ou retour à l'école», bref les programmes de la Ministre Pauline Marois pour les assistés-sociaux qui s'inscrivent dans la «relance» économique du P.Q.

Pourquoi cette proposition a-t-elle été battue demanderez-vous? Parce que les délégué-e-s du P.Q. ne sont pas prêts à payer \$418 par mois quelqu'un qui s'engage à participer mais bien quelqu'un qui participe effectivement aux programmes de «relance» de Mme Marois... Aberrant non?

Au chapitre de l'aide sociale également, le Parti a adopté une proposition directement issue du RAEU (ou du MAJIO?) visant à créer un fond de solidarité communautaire, à même les contributions des travailleurs-euses, pour fournir des emplois aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Autre fait significatif: la composition du nouvel exécutif du P.Q. La fin de semaine des 8, 9 et 10 juin au Palais des Congrès

de Montréal a été le théâtre d'une victoire du lobby pratiqué par le Mouvement d'alliance des jeunes indépendantistes du Québec (MAJIO) au sein même du P.Q. Les «majiciens» (des charlatans pour la plupart...) ont fait élire Martin Brault comme conseiller à l'exécutif du P.Q.; M. Brault s'est fait connaître notamment par le biais du poste qu'il occupait à l'exécutif du RAEU.

Notre jeune péquiste de 21 ans va maintenant rejoindre à l'exécutif du P.Q. un vieux «chum» de LOJIOQ (L'Organisation des jeunes indépendantistes pour un Québec communautaire), Harold Lebel, qui a également été président de l'association étudiante du CEGEP de Rivière-du-Loup.

En matière d'éducation, le P.Q. s'est montré plus conservateur que jamais. On s'est d'une part affairé durant ce congrès à modifier la politique du gouvernement au sujet des écoles privées, qui visait initialement à réduire les subventions accordées à ces dernières dans le but de les intégrer au réseau public. Cet article a donc été retiré du programme du parti pour être remplacé par un autre préservant le statu quo; à la suite peut-être des pressions ef-

Une candidature du RAJ dans St-Jacques

(SB) — Un des éléments les plus importants adopté au dernier Congrès du R.A.J. est la présentation d'une candidature «jeune» lors des élections partielles qui auront lieu dans le comté de St-Jacques probablement au cours du mois d'octobre. Depuis la lutte sur la parité du printemps dernier, le gouvernement propose diverses alternatives, toutes plus bidons les unes que les autres, dans le but de confiner la jeunesse dans la pauvreté et le cheap labor. La revendication du R.A.J., c'est la parité sans condition s'il n'y a pas de véritables programmes de création d'emplois. C'est sur la base de cette revendication que le R.A.J. a décidé de présenter une candidature, les partis traditionnels ne représentant pas les revendications des jeunes. Cette candidature

loin d'être présentée dans le but de gagner les élections, se veut un moyen de faire connaître le R.A.J., sa plateforme de revendications. Cela permettra de faire avancer le débat entourant la situation des jeunes sans emplois et de l'ensemble de la jeunesse en faisant ressortir clairement les programmes bidons du P.Q. et du P.L.Q. d'une part, et les revendications des jeunes d'autre part. Cette campagne sera aussi l'occasion de renforcer les liens de solidarité qui se sont tissés lors de la lutte du printemps dernier entre le R.A.J. et divers autres groupes tels que les syndicats, des groupes de chômeurs, etc. Le R.A.J. pourra donc mener une campagne pour le droit au travail et des conditions de vies décentes allant ainsi à l'encontre des partis gestionnaires de la crise.

plan d'action regroupant l'ensemble de la jeunesse du Québec.

POUR UNE ORGANISATION DE MASSE DE LA JEUNESSE, ADHERONS AU R.A.J.!!!

fectuées par le Mouvement pour l'Enseignement Privé.

Un débat sur la confessionnalité du réseau scolaire s'est également posé lors du congrès, à la suite d'une proposition visant à abolir toute forme d'orientation confessionnelle dans l'organisation du réseau scolaire. Tout comme dans le dossier de la loi 40, nul doute que la victoire fut remportée par les catholiques.

Congrès fort décevant donc, qui n'a même pas eu la décence de remettre en question les positions défendues par le gouvernement du Parti Québécois et son attitude lors du dernier front commun, à l'occasion des négociations dans le secteur public. Alors qu'on se prépare à Québec à augmenter une fois de plus la tâche enseignante aux niveaux primaires, secondaires et collégial l'an prochain, alors que le gouvernement du Parti Québécois a refusé de geler la tâche des enseignant-e-s du collégial cette année, les congressistes n'ont même pas levé le petit doigt pour sauvegarder la qualité de l'éducation. Ce qui nous amène au constat navrant que nos intérêts, ceux des jeunes, des étudiant-e-s et des syndiqué-e-s, ne sont plus

représentés dans ce parti, où la mode semble être pour les rêves indépendantistes et «nationaux».

«Une vote pour le P.Q., c'est un vote pour la souveraineté...des PME et de l'idéologie communautariste.»



Contre la Loi 32

POUR UNE NEGOCIATION NATIONALE

par Patrice Legendre

En adoptant une résolution portant sur le principe d'une négociation nationale en matière de droit d'association, le 17^{ième} Congrès de l'ANEQ a jeté les bases d'une reprise de l'offensive étudiante sur cette question, offensive qui devrait conduire à la satisfaction pleine et entière de nos revendications. Au cours de l'année qui s'amorce, les instances de l'ANEQ devront élaborer le plan précis de cette négociation, le soumettre largement aux associations locales, de manière à ce que les étudiants-es soient en mesure, dans cette bataille d'envergure que leur livre le gouvernement péquiste, de reprendre l'initiative, temporairement abandonnée depuis l'adoption de la loi 32.

La loi 32 a fait reculer de plusieurs années les acquis de nos associations. Elle continue à avoir des effets néfastes pour plusieurs d'entre elles, ce qui est tout à fait favorable aux plans du gouvernement dans l'éducation. Pour cette raison, l'ANEQ et la majorité du mouvement étudiant s'opposent à cette loi fort impopulaire, et en exigent l'abrogation.

Cela étant dit il nous faut reconnaître que le gouvernement sera toujours gagnant tant et aussi longtemps qu'il réussira à imposer et à incruster chaque jour davanantage sa solution juridique aux rapports entre les associations étudiantes et l'Etat, et ce, loi 32 ou pas.

Ce qui porte atteinte au syndicalisme étudiant et à sa combativité c'est la loi 32, et à travers elle, la conception du cadre juridique qui se présente de plus en plus suite au travail combiné du ministère de l'Éducation et de ses supports étudiants, comme étant la seule voie possible. Cette conception juridique a été maintes fois décriée. Il nous reste à la combattre adéquatement. Voilà pourquoi les militants-es étudiants-es présentes au 17^{ième} Congrès de l'ANEQ ont reconnu que la loi 32 avait institué un «nouveau régime» en matière de droit d'association et que s'il nous importait comme tâche prioritaire d'abattre la loi 32, il fallait aussi «casser» le régime qu'elle a instauré.

Cela implique une stratégie adéquate. Il nous faudra peut-être reconnaître que le principe d'une reconnaissance «de facto» s'il demeure toujours politiquement tout à fait correct, reste néanmoins insuffisant quand il s'agit d'élaborer cette stratégie victorieuse. Il nous faudra aller plus loin, nous équiper d'avantage, nous armer pour mener une véritable

bataille.

C'est dans cette perspective que se situe le principe de la négociation nationale. Le Conseil central de l'ANEQ s'affaire présentement à en préciser le contenu. Cette négociation nationale constituerait l'alternative que le mouvement étudiant opposerait à la loi 32 et à son régime. Elle aurait pour premier mérite de soutenir l'application de nos droits concernant la vie de nos associations d'entre les mains du gouvernement, pour la remettre entre les nôtres et faire de notre mobilisation et notre vigilance son principal garant. Il s'agirait d'instaurer en lieu et place de la loi 32 (pour l'ANEQ l'abrogation de la loi 32 est une condition préalable à la négociation) une négociation annuelle entre l'ANEQ, au nom du mouvement étudiant, et le ministère de l'Éducation ayant pour objet le cadre minimal d'application du droit d'association dans toutes les institutions scolaires du Québec où existe une association étudiante. Pour l'ANEQ, il s'agirait ainsi de formuler les aspirations des associations en cette matière, de manière à accroître périodiquement le «plancher» de nos acquis nationaux et faire progresser l'exercice du droit d'association.

Certains pourront faire valoir que cette formule serait par trop aléatoire, qu'elle rendrait nos associations dépendantes d'une négociation au cours de laquelle le gouvernement aura assurément le gros bout du bâton et serait, par exemple, tenté de conclure la négociation en deçà de ce que prévoit la loi 32.

A cela nous rétorquerons que les associations étudiantes n'ont jamais perdu autant de droits que depuis qu'ils sont soidisant régis par une loi. Nos victoires, nos acquis, nous les devons au processus revendicatif et à la mobilisation qui ont été les deux principales formes d'expression du mouvement étudiant au cours des dix dernières années. Ce qu'une association a pu gagner, elle le doit au fait qu'elle a su mobiliser les étudiants-es et sur cette base remporter certaines victoires. Ses acquis, généralement elle les préservait en maintenant un «rapport de force».

Nous proposons de reprendre ce modèle qui, objectivement, est inséparable du mouvement étudiant tel que nous le connaissons présentement, et de l'appliquer au niveau national. Les conséquences en seraient par exemple qu'aucune association ne pourrait plus dorénavant demeurer isolée, étrangère aux acquis des autres ou victime

d'un cas de négation absolue du droit d'association, toutes situations qui existent présentement et que sanctionne la loi 32. Par ailleurs cette formule forcerait ni plus ni moins l'ANEQ et le mouvement étudiant à maintenir une mobilisation constante dans ce dossier, et surtout à le lier intimement aux autres revendications étudiantes dans les domaines des conditions de vie et d'étude.

Sans compter qu'existerait alors un cadre d'exercice du droit d'association et de ses modalités (locaux, perception de la cotisation étudiante, gestion autonome des services aux étudiants, etc) rédigé de manière autonome par le milieu étudiant, sur lequel pourrait s'appuyer nos camarades du mouvement étudiant du secondaire. Ainsi, plutôt que d'être à la merci de l'Assemblée Na-

tionale, du Conseil des ministres ou du comité fantoche d'accréditation de la loi 32, nous serions les seuls maîtres de notre destinée, nos assemblées générales jouissant des prérogatives qui leurs reviennent de droit. Nous nous soustrairions au règne de l'arbitraire pour passer dans l'ère du contrôle total de notre mouvement. Dès lors, le seul barème qui permettrait de départager un succès d'un échec, une bonne entente d'une mauvaise, serait le degré de mobilisation des étudiants et des étudiantes.

L'ANEQ a déjà fait la preuve que la jeunesse étudiante était prête à se mobiliser lorsque les enjeux qui s'offraient à elle lui permettaient d'espérer marquer des gains. Ce qui démobilise et démoralise les étudiants et les étudiantes c'est justement le

sentiment que la situation leur échappe, que telle ou telle barrière juridique, comme la loi 32 ou le REC, semble mettre en dehors de leur réalité et rendre totalement hors de leur contrôle leurs conditions d'exercice du droit d'association ou encore, dans le cas du REC, les conditions dans lesquelles ils et elles étudieront.

La solution à la relative apathie qui existe par rapport au problème du non-respect du droit d'association se trouve dans la politisation de ce problème qui, immanquablement, déboucherait sur la mobilisation des premiers concernés: les étudiantes et les étudiants du Québec. Et c'est justement la perspective de la négociation d'un cadre national qui donnera un sens à cette mobilisation et qui, partout, l'unira.

La série noire continue

C'EST AU TOUR DE SOREL-TRACY...

par Claude Dionne

TRACY — L'Association Générale des Étudiants et Étudiantes du Collège de Sorel-Tracy (AGECST) qui n'a jamais, auparavant, eu de problèmes à être reconnue par l'administration du Collège devra, cette année, lutter pour obtenir sa reconnaissance. En effet, prétextant qu'il y a maintenant la loi 32, l'administration du Collège pose à l'association des conditions encore plus exigeantes que celles définies dans la loi 32 pour une accréditation. L'administration exige que l'association soit «demandée» par au moins 25% des étudiantes et étudiants inscrites et inscrits au CEGEP (ce qui est à peu près l'équivalent de la loi 32) en plus, cependant, d'exiger que l'association ait un quorum de 10% pour ses assemblées générales (alors qu'il est actuellement 5%) et, finalement, que tout vote de grève obtienne la majorité absolue de tous les étudiants et toutes les étudiantes inscrits et inscrites au Collège: pour le CEGEP de Sorel-Tracy qui compte environ 1200 étudiantes et étudiants, cela signifie qu'un vote de grève pour être valable doit être appuyé par plus de 600 membres.

C'est au mois de février de l'an dernier que l'exécutif de l'AGECST commença à négocier un contrat de service avec l'administration. Toutefois, il a fallu attendre jusqu'au mois de mai avant que l'administration ne fasse connaître ses conditions. Il est évident que

rendu à cette période de l'année, en l'absence de la masse des étudiants-es, il n'était plus possible de pouvoir négocier sérieusement. C'est donc au début de la présente session que les deux parties se sont rencontrées de nouveau. Alors que l'association, qui avait jusque là refusé toute condition de reconnaissance, était prête à en accepter, l'administration réitérait ses mêmes conditions. Dès lors, ce qui apparut clairement, c'est que l'administration ne voulait pas négocier. Manifestant un mépris profond pour les étudiantes et étudiants, l'administration refuse et ce, malgré une demande réitérée maintes fois, de participer à un débat public. De plus rapporte Alain Cournoyer, porte-parole de l'AGECST, «l'administration a été très claire: vous acceptez nos conditions ou vous vous accréditez.»

Qu'une administration veuille pousser une association étudiante à s'accréditer, cela est très significatif.

L'exécutif de l'AGECST n'a toutefois pas l'intention de recommander à l'assemblée générale l'accréditation en vertu de la loi 32. D'ailleurs, une assemblée générale antérieure a déjà dénoncé la loi 32 refusant d'utiliser les mesures de «transition». L'exécutif de l'association croit plutôt qu'il faille adopter des moyens d'action importants pour pouvoir obtenir de véritables négociations et non pas les tables de concertation que l'administration propose. Pour elle,

une association ne doit pas avoir une pratique syndicale mais plutôt participer à des tables rondes et se concerter.

L'enjeu est de taille car refuser les conditions de l'administration et demander une accréditation en vertu de la loi 32 pourrait entraîner une vague de non-reconnaissance des autres associations étudiantes en vue de les «forcer» à s'accréditer. Une telle possibilité démontre bien que les associations étudiantes qui affirmaient que les administrations locales craignent la loi 32, se trompaient sérieusement. Il est facile de penser qu'elles ne faisaient alors qu défendre les politiques gouvernementales dans l'éducation, les intérêts des étudiantes et étudiants ne comptant pas.

La loi 32 est un outil dans les mains des administrations locales. cela est aujourd'hui encore plus évident. On voudrait faire croire que la loi 32 justifie le fait qu'une administration ne reconnaisse pas une association étudiante, mais il n'en est rien. Cette judiciarisation du mouvement étudiant ne peut pas vraiment servir les intérêts des étudiantes et étudiants.

Alors que l'AGECST aura à mener, cette session, des luttes importantes concernant les conditions de vie et d'étude des étudiantes et étudiants, on continuera de lui mettre des bâtons dans les roues en compliquant inutilement sa reconnaissance. La loi 32 n'a absolument rien réglé. Loin de là!

Le 12 avril dernier, lors de la rencontre entre l'ANEQ, le RAEU, la FAECQ et le ministre Bérubé, un groupe de travail chargé d'étudier les revendications étudiantes concernant la réforme du régime d'aide financière a été formé. L'ANEQ a participé à toutes ses réunions (qui ont eu lieu à quatre reprises au printemps et pendant l'été).

Le québec ETUDIANT publiera d'ici peu un numéro spécial qui contiendra le rapport de la délégation de l'ANEQ sur l'ensemble des pourparlers qui s'y sont déroulés.

Entretemps, vous pourrez lire les quelques notes qui suivent, qui serviront à la préparation du rapport de la délégation.

L'ABOLITION DE LA CONTRIBUTION MINIMALE

...L'ANEQ demande que la contribution de l'étudiant-e soit calculée à partir des gains réellement obtenus durant toute l'année. Quoi de plus normal? A ce chapitre, le gouvernement a extorqué plus de 113 million aux étudiant-e-s du Québec en 1982.

A l'aide des chiffres du MEQ, nous pouvons établir le taux réel du chômage étudiant. Ainsi, en 1982, les étudiant-e-s qui reçoivent des prêts et bourses étaient des chômeurs et chômeuses dans une proportion de 48.29% alors que les statistiques officielles parlaient de 16%. Statistiques Canada considère quelqu'un qui a travaillé UNE journée dans l'été comme n'ayant pas chômé (sic), de plus le taux de chômage est établi à l'aide des données des centres d'emplois pour étudiant-e-s. Donc, si vous ne vous êtes pas inscrit-e dans un de ces centres, vous n'êtes pas considéré comme ayant chômé. Ceci n'empêche pas le MEQ de vous extorquer 876\$.

L'abolition de la contribution minimale est très prioritaire pour permettre aux étudiant-e-s qui n'ont pu se trouver un emploi durant l'été de poursuivre leurs études CETTE AUTOMNE. Cette mesure doit être prise rapidement et entrer en vigueur cette année. Pour ce faire, le MEQ devra en adopter le principe avant le traitement des déclarations de situation réelle (DSR) au mois d'octobre. A moins d'y voir...

Le MEQ et le RAEU s'opposent à cette mesure, pour des raisons différentes. Le MEQ considère que cette mesure est coûteuse. Si les perspectives d'emplois pour les étudiants-es seraient bonnes pour les prochaines années il n'y aurait pas de problème mais le gouvernement est d'avis que le chômage étudiant restera très élevé pour de nombreuses années.

Le RAEU pour sa part est d'accord sur le principe que la contribution minimale est discriminatoire. Il propose donc de réduire la contribution de 15 à 12 semaines (pour les universitaires seulement) et de

moduler selon les disparités régionales. De plus, le RAEU voudrait bien abolir la contribution minimale si l'étudiant-e prouve qu'il-elle a cherché du travail durant l'été. La proposition du RAEU est bien jolie mais voilà: comment mettre en application une telle proposition? Ne cherchez pas la réponse, elle n'existe pas. De plus, les personnes qui étudient au CEGEP ne seraient pas touchées par cette mesure et devraient, selon le RAEU, continuer à payer la contribution minimale. Encore une fois le RAEU tient un discours anti-CEGEP...

L'ABOLITION DU PRÊT

...Pour les membres de l'ANEQ, l'abolition des prêts (sans qu'il y ait diminution du montant total de l'aide allouée) est très importante. Cette méthode de financement des études est discriminatoire. Quelqu'un qui doit emprunter pour étudier ne peut se permettre de longues études, alors que l'étudiant-e qui a de l'argent peut se permettre d'étudier aussi longtemps qu'il-elle le désire.

L'endettement étudiant devient un fardeau pour la société québécoise qui ne sert plus, dans le contexte actuel, qu'à financer les institutions bancaires. Les prêts accordés étant totalement payés deux fois, le remboursement en tant que tel et les intérêts égalent (en dix ans) le montant de l'emprunt. C'est le gouvernement qui vient directement financer et encourager ces entreprises privées par le biais d'un régime d'aide financière aux étudiants-es. Notre argent, plutôt que d'aider des étudiants-es dans leurs études, sert à financer des établissements bancaires. Pour sa part, le RAEU considère que le gouvernement n'a pas d'argent. Rappelons que les dirigeant-e-s du RAEU reçoivent des bourses de 6 000\$ chacune, c'est-à-dire qu'ils-elle ne s'endettent pas. Donc, selon le RAEU, le gouvernement doit accorder des prêts en plus grand nombre et des montants plus élevés. Peu importe que le gouvernement et les étudiant-e-s doivent ensuite payer des sommes fabuleuses en frais d'intérêts. Cette attitude fait

sans aucun doute très plaisir aux institutions bancaires. Le gouvernement qui accorde des prêts à ses étudiant-e-s ne fait que reporter à plus tard les coûts de ce programme...

Pour que le système d'aide financière profite aux étudiantes et aux étudiants plutôt qu'aux banques, abolissons les prêts!

LES ETUDIANTS-ES A TEMPS PARTIEL

...L'an dernier, la Direction Générale de l'Aide Financière aux Etudiants (DGAFE) a proposé un régime d'aide financière pour les personnes qui étudient à temps partiel. Ce régime prévoyait des prêts de 250\$ par session (deux sessions par année) pour les étudiant-e-s à temps partiel dont le revenu se situe en deçà du seuil de la pauvreté.

Ce programme — très timide — fut refusé par le Conseil du Trésor (le directeur de l'époque est l'actuel ministre de l'éducation) parce que ce programme coûtait trop cher en frais d'administration pour le peu d'aide alloué. Cette décision était justifiée. Un programme similaire existe dans les autres provinces canadiennes mais les étudiant-e-s ne l'utilisent pas, parce qu'il ne fait qu'endetter à court terme l'étudiant-e.

Le Groupe de travail sur l'aide financière aux étudiants, avec le RAEU en tête, vient de prendre la décision de re-soumettre ce programme au Conseil du

Trésor en y apportant une seule modification: l'augmentation du prêt à 400\$. Cette mesure peut toucher environ 18 000 personnes, mais le MEQ est d'avis qu'environ 2 000 étudiant-e-s seulement l'utiliseront. L'ANEQ considère qu'un tel régime devrait offrir des BOURSES plutôt que des prêts. Admettrons qu'on alloue des bourses plutôt que des prêts. Le coût d'un tel programme serait supplémentaire d'administration. Le tandem MEQ-RAEU préfère poursuivre sa campagne d'endettement étudiant et s'oppose à toute mesure pouvant aider adéquatement les étudiant-e-s du Québec même lorsqu'il s'agit d'une mesure peu coûteuse comme celle-ci.

LA QUESTION FEMMES

Deux des propositions de l'ANEQ concernent les étudiantes enceintes. La première veut que «les étudiantes enceintes bénéficient du même montant que celles qui ont déjà un enfant en bas âge». Ceci implique deux choses: 1 — que l'étudiante enceinte soit reconnue indépendante et que, 2 — elle reçoive un montant supplémentaire pour couvrir les frais qu'occasionne sa grossesse.

Le RAEU n'a aucune opinion à ce sujet, c'est-à-dire qu'il n'est pas contre ces mesures; il les trouve simplement pas prioritaires. Le MEQ propose

d'accorder le statut d'indépendance au 6e mois de la grossesse, ce qui est largement insuffisant. Encore une fois, une revendication de l'ANEQ est mise en dépôt même si elle n'est pas très coûteuse et répond à un besoin prioritaire pour un grand nombre d'étudiantes.

La deuxième revendication de l'ANEQ: «Que le droit à un congé de maternité soit reconnu dans le régime des prêts et bourses et que cela soit considéré comme un période d'étude à temps plein». Le Groupe de Travail considère que cette mesure n'est pas de son ressort. Nous devons admettre que cette mesure est plus difficile à mettre en pratique, mais le même argument était valide à l'assurance-Chômage et pourtant ce programme existe et fonctionne relativement bien. La condition spécifique des étudiantes ne préoccupe pas le MEQ. L'égalité des chances dans l'éducation ne fait pas partie du programme du P.Q.

LE STATUT D'INDEPENDANCE ET DE NON-RESIDENCE DÈS LE DÉPART DE LA MAISON

Cette revendication est importante dans la mesure où l'on conçoit qu'un système d'aide financière doit correspondre à la réalité. Présentement, pour obtenir ce statut il faut remplir

Les emplois d'été pour les étudiants sont rares

par Claude Dionne

Même si cette année Statistique Canada affirme que seulement 15,5% des étudiantes et étudiants étaient sans emploi cet été, le taux de chômage étudiant a été presque aussi élevé que par les années antérieures. Ce qui signifie que près de la moitié des étudiantes et étudiants n'ont pas travaillé cet été.

Ceux et celles qui ont travaillé pendant la période estivale n'ont pas nécessairement, loin de là, réussi à amasser la somme de 900\$ que le Ministère de l'Éducation leur enlève comme «contribution minimale» s'ils et elles ont fait une demande de prêts et bourses. En effet, pour plusieurs leur emploi s'est résumé, cet été, à une jobbette de quelques semaines ou même de quelques jours seulement. C'est de cela dont Statistique Canada ne tient pas compte lorsqu'il calcule le taux de chômage étudiant et qui fasse

donc les chiffres. Pour d'autres, ce ne furent que des emplois à temps partiel à quelques heures par semaine. Mais comment se surprendre d'une telle situation quand on lit dans les journaux que les «étudiants travaillent bien» et qu'ils et elles peuvent «effectuer une multitude de travaux...» Les Centres d'emploi expliquent que les «tarifs se négocient entre l'employeuse ou l'employeur et l'étudiant ou l'étudiante.» «En principe, continue-t-on, ils doivent respecter la contrainte du taux horaire minimum \$4.» (La Presse, 11 août 1984). Autrement dit, les étudiantes et étudiants sont une excellente main-d'œuvre à bon marché.

A un autre niveau, on constate que pour beaucoup de ceux et celles qui ont travaillé tout l'été, les cours ont pris avant même que leur emploi ne se termine. Le Règlement des Études Collégiales (REC) qui rallonge la session jusqu'à 82

jours obligatoires y est pour quelque chose. En effet, comme la session doit se terminer avant le congé des Fêtes, on fait commencer la session plus tôt. Ce n'est rien pour améliorer la situation de l'emploi chez les étudiantes et étudiants.

Pour l'an prochain, la session se terminera plus tard avec comme principale conséquence que les étudiantes et étudiants

PRÊTS ET BOURSES:



AVAIL ANEQ vs RAEU-MEQ-FAECQ

statut des conditions aberrantes. Lorsqu'un-e étudiant-e ne demeure plus chez ses parents, il n'est pas normal que le gouvernement considère que les parents contribuent. Cette situation est catastrophique pour près de la moitié des étudiant-es du Québec.

Une mesure comme celle-ci vise simplement à permettre à quelqu'un qui veut étudier de pouvoir le faire. Le RAEU considère que cette mesure coûte trop cher et que, de toute façon, il n'y a pas d'emplois disponibles, donc en favorisant l'accessibilité aux études on risque de voir éventuellement des chômeurs-euses avec des diplômes. Que les riches étudiants et restent riches, que les pauvres restent pauvres, semble dire le RAEU.

Le ministère de l'Éducation (MEQ) est d'accord sur le principe qu'il faut rendre l'éducation accessible à plus monde. Pour ce faire, il préconise l'augmentation de l'éligibilité au régime d'aide financière pour les étudiant-es dont les parents gagnent le revenu correspondant au seuil de la pauvreté. Actuellement, si vos parents gagnent un revenu équivalent au seuil de la pauvreté, vous n'avez pas droit aux prêts et bourses parce que vos parents sont trop riches...

Jean-Guy Bérubé

étudiants-es

arriveront plus tard encore sur le marché du travail.

Pour les étudiantes et étudiants à temps partiel, la situation n'est guère plus réjouissante car aucune et aucun ne sont éligibles aux programmes d'emploi d'Été Canada. Ces étudiantes et étudiants n'ont pas droit, non plus, aux prêts et bourses.

Quelques questions au RAEU et à la FAECQ

par Manon Ann blanchard

Nous voici à la rentrée. De la rencontre du 12 avril est issu ce groupe, originellement demandée par l'ANEQ, n'apportera, nous le craignons beaucoup, pas grand chose au mouvement étudiant. Car le ministre Bérubé s'est empressé de recourir, une fois encore à ses amis du mouvement étudiant, les RAEU et FAECQ, pour mettre de l'avant des propositions plus sympathiques aux visions gouvernementales de l'éducation, mais à des kilomètres des aspirations des étudiantes et étudiants, définies lors de nombreuses assemblées générales. Nous avons, suite à l'analyse de ces propositions, de nombreuses questions à adresser au RAEU et à la FAECQ tant au sujet des positions qu'ils ont défendus lors des réunions du groupe de travail du MEQ et au projet de société qu'elles sous tendent.

Propositions FAECQ

- 1 — que le régime d'aide financière consente les mêmes avantages que l'aide sociale accordée à ses bénéficiaires. A ce chapitre, il est fait état des bénéfices consentis au titre de la carte médicament;
 - 2 — que le versement de l'aide financière soit fait régulièrement aux deux mois
 - 3 — Que les données informatisées de l'Aide Financière soient accessibles directement dans chaque établissement d'enseignement.
- Voilà l'ensemble des propositions que le FAECQ a présenté au groupe de travail. Voilà ce dont on parlait lorsqu'on faisait référence à des revendications plus applicables, plus réalistes. En quoi ces réformes vont-

elles régler les problèmes que sont la misère étudiante, le surendettement? Est-ce ainsi que la FAECQ entend défendre les étudiantes et étudiants membres de sa fédération? N'y a-t-il pas à Rimouski, à Rivière du Loup, à Ste-Foy des étudiantes et étudiants, nombreuses et nombreux à souffrir de ce régime de prêts et bourses inapte à satisfaire leurs besoins? Quoi qu'il en soit, tout ce que la FAECQ est capable d'avancer actuellement sur la question des prêts et bourses, se résume ainsi: placer l'étudiante ou l'étudiant en position de bénéficiaire d'un service, alors que nous usons du droit à l'éducation, qu'un montant est déjà alloué dans le calcul des prêts et bourses pour les médicaments... Les deux autres propositions sont d'ailleurs elles aussi inapplicables. La deuxième étant presque atteinte et la troisième allant à l'encontre de la loi 65 sur la protection de la vie privée des individus.

Propositions RAEU

- 1 — Que tout étudiant qui quitte le domicile familial puisse bénéficier d'un prêt maximal de 4,000 dollars,
- 2 — que tout étudiant à temps plein qui en fait la demande puisse bénéficier du prêt maximum correspondant à son niveau d'enseignement;
- 3 — que la règle du 15 semaines de travail obligatoire soit ré-évaluée en tenant compte des disparités régionales et calculées en fonction du nombre de semaines moyennes travaillées par région;
- 4 — que les remboursements des prêts contractés soient perçus à même les revenus imposables des ex-bénéficiaires en vertu d'une imputable d'environ

10% du revenu imposable.

- 5 — que tout étudiant non-résident puisse bénéficier d'une allocation supplémentaire dans le calcul de l'attribution de son prêt et bourse (...);
 - 6 — qu'à l'obtention de son diplôme collégial ou universitaire tout étudiant bénéficie d'une réduction de 25% de sa dette de prêt
 - 7 — que tout diplômé allant travailler dans une région du Québec identifiée comme vivant une insuffisance de main-d'oeuvre dans telle ou telle spécialité bénéficie d'une réduction de 50% du montant à rembourser chaque année sur la somme totale de sa dette;
 - 8 — que les étudiants à temps partiel puissent bénéficier d'un prêt (\$400,00) afin de couvrir leurs frais de scolarité, de matériel scolaire et de transport;
 - 9 — qu'un régime d'épargne étude (REET) soit créé afin de permettre aux parents d'amasser un fond de consolidation servant éventuellement à financer les études de leurs enfants.
- Donc si nous nous fions aux propositions RAEU, aux étudiantes et aux étudiants ainsi qu'à leur famille de supporter stoïquement les efforts d'éducation qui demain serviront à bâtir la société québécoise. A elles et à eux de d'endetter, donc, de près de 20,000 dollars pour un DEC et un BAC. Aux parents aussi de prévoir les études de leur enfants. Mais si on a pas les moyens s'endetter, si on est pas sûr de trouver du travail en sortant des études, si on va à l'école pour apprendre et pas nécessairement pour avoir une bonne "job" plus tard, si nos parents n'ont pas les moyens de

faire des économies pour que vous puissiez étudier, ou s'ils refuse de le faire? Vous pouvez continuer de tenter de survivre comme le font actuellement beaucoup d'entre nous.

Au nom de quel principe le RAEU peut-il mettre de l'avant de telles propositions? Au nom du prétendu choix de s'instruire. Cet énoncé, simple en apparence, permet de faire reposer l'entière responsabilité des conséquences de ce prétendu choix sur les épaules de l'étudiante ou l'étudiant.

Or, nous ne nous laisserons pas bernier. L'ÉDUCATION EST UN DROIT. Droit pour lequel se sont battues des générations de québécois et québécoises, avec ardeur, pour que l'ensemble de la population ait accès aux études, que chaque individu puisse s'instruire dans la branche qui lui convient, jusqu'au niveau qui lui convient. Le régime de prêts et bourses, bien qu'insatisfaisant est issu de cette bataille que mène depuis 1960 les étudiants et les étudiantes du Québec.

L'éducation des jeunes québécois et québécoises de toutes les classes sociales ne peut que bénéficier à l'ensemble de la population, que se soit par les recherches qu'effectueront les nouveaux diplômés-es, ou par les taxes plus élevées qu'ils et elles paieront, les étudiants d'aujourd'hui feront demain bénéficier toute la population des retombées de leurs études. Pourquoi alors tenter de restreindre l'accès à l'éducation par de telles propositions.

Pour qui travaille le RAEU? Qui à les moyens d'assumer le choix de s'instruire?



Lisez notre article en page 10 sur la "contribution minimale de l'étudiant-e"

RETROSPECTIVE 1983-1984

L'an dernier, les associations étudiantes membres de l'ANEQ, de même qu'un membre important d'associations non-membres qui ont bien voulu se joindre à elle, ont mené une lutte importante afin de défendre les revendications adoptées par les nombreuses assemblées générales étudiantes qui se sont réunies.

Cette mobilisation, étalée sur plusieurs mois, a certes été une des plus importantes qu'on avait connue depuis plusieurs années.

Nous vous présentons donc un bref bilan chronologique des actions et des démarches qui ont été menées afin de promouvoir et gagner les revendications étudiantes.

Le rédaction

— **4, 5, 6 novembre:** Plus de 40 associations étudiantes participent au Congrès spécial de l'ANEQ sur l'unité du mouvement étudiant au CEGEP de Limoilou à Québec. Cet événement historique permet au

gouvernement et au ministre Laurin. Le ministre devra accepter de négocier avec l'ANEQ, sinon la mobilisation ira en s'intensifiant. En soirée, 3 000 jeunes manifestent devant l'Assemblée Nationale. Au



La tribune d'honneur au Congrès spécial de Limoilou, tenu le 4, 5, 6 novembre 1983

mouvement étudiant de se donner une plate-forme synthétisant les principales revendications des étudiants et étudiantes en ce qui concerne leurs conditions de vie et d'étude. Afin de mener à bien ces revendications, le Congrès décide d'appeler à la tenue d'une journée nationale de mobilisation le 15 novembre, date qui coïncide avec le 7^{ème} anniversaire de l'élection du gouvernement péquiste. Le Congrès spécial avait été précédé par une vaste campagne d'information et de mobilisation au sein des associations étudiantes marquée entre autres par l'adhésion de deux nouvelles associations, celles des CEGEPs et l'Outaouais et de Limoilou.

— **15 novembre:** Près de 30 associations étudiantes collégiales débrayent, de même qu'un certain nombre d'écoles secondaires, afin d'appuyer la plate-forme de revendications et de donner un avertissement, un "coup de semonce" sérieux

terme de cette journée d'action, le Secrétaire Général de l'ANEQ déclarera: "c'est la plus importante mobilisation étudiante depuis cinq ans".

— **16 novembre:** L'ANEQ



La ligne de piquetage au CEGEP de Bois-de-Boulogne lors de la journée de grève du 15 novembre.

rencontre un conseiller politique du ministre et exige le tenue d'une rencontre avec le ministre lui-même.

— **2 décembre:** Rencontre avec le ministre Laurin à Montréal. L'ANEQ lui présente la plate-forme de revendications; le ministre, selon son expression, en "prend note". Il demande à l'ANEQ de lui transmettre ses demandes par écrit et s'engage à lui donner une réponse formelle.

— **23 décembre:** L'ANEQ s'exécute de bonne grâce et envoie sa lettre au ministre Laurin. Aucune réponse, aucun accusé de réception ne sont jamais parvenus à l'ANEQ.

— **21 janvier:** Une réunion extraordinaire du mouvement étudiant convoquée par l'ANEQ et qui regroupe 28 associations étudiantes appelle au déclenchement de grèves rotatives en février afin de faire reculer le ministre.

— **31 janvier:** L'ANEQ envoie un télégramme au ministre exigeant une réponse à la lettre du 23 décembre. encore une fois, Laurin reste silencieux.

— **20 février:** Nouvelle demande au ministère de l'Éducation de rencontrer le ministre avant la tenue d'un deuxième Congrès spécial de l'ANEQ, qui doit se réunir les 24, 25 et 26 février, de manière à pouvoir faire rapport aux associations étudiantes du Québec de sa réponse à la plate-forme de revendications qui lui a été présentée. Les représentants du ministre, prétextant la non-disponibilité de leur patron, refusent la rencontre.

— **Semaine du 20 au 23:** Une douzaine de CEGEPs participent au mouvement de

grèves rotatives.

— **24, 25, 26 février:** Le Congrès spécial de l'ANEQ se réunit au CEGEP de l'Outaouais. Pre-

d'enseignants-es lors de la commission parlementaire qui d'était tenue en décembre 1983 et après que le ministre se fut

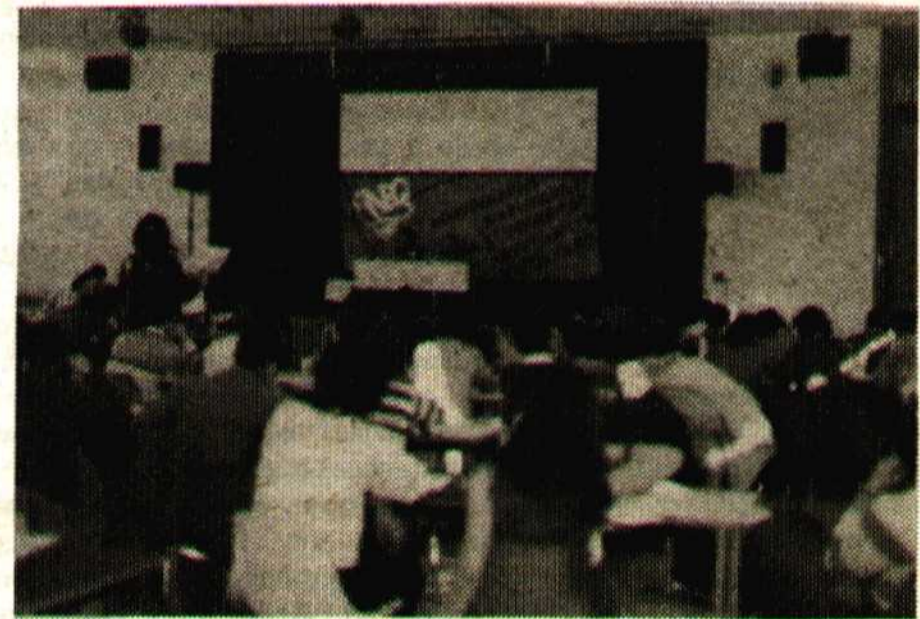


Plus de 3000 jeunes ont participé à la manifestation du 15 novembre devant l'Assemblée Nationale

nant note du fait que le ministre n'a pas jugé bon jusqu'à cette date de répondre aux revendications étudiantes, les délégués des 27 associations étudiantes présentes adoptent une proposition appelant au déclenchement de la grève générale illimitée à compter du 21 mars. Le Congrès priorise également trois revendications comme ob-

assuré de l'appui du RAEU et de la FAECQ à son projet de règlement.

— **5 mars:** Remaniement ministériel à Québec. Le titulaire du Conseil du trésor, Yves Bérubé, l'artisan des politiques de coupures budgétaires du gouvernement péquiste, est muté à l'éducation alors que le Dr. Laurin passe aux Affaires



Le 21 janvier à Trois-Rivières, les représentants-es de 28 associations étudiantes décident d'accentuer la pression sur le ministre Laurin.

jectif immédiat à atteindre dans le cadre de la mobilisation.

— **A compter du 27 février:** Les assemblées générales se réunissent à plusieurs endroits pour discuter de l'appel lancé par le Congrès de Hull.

— **29 février:** envers et contre tous, le Conseil des ministres adopte le Règlement sur le régime pédagogique du collégial (le REC), sans tenir compte des critiques qui ont été formulées entre autres par l'ANEQ et les syndicats

Sociales. Dès le lendemain, l'ANEQ entreprend les démarches auprès du personnel politique entourant le nouveau ministre pour assurer un suivi au dossier "revendications étudiantes" et demander au ministre qu'il accepte de rencontrer l'ANEQ pour donner une réponse aux demandes qui ont été formulées à son prédécesseur.

— **12 mars:** Lancement officiel du REC à l'Hôtel Régence Hyatt à Montréal. Le con-

RETROSPECTIVE 1983-1984

férence de presse du ministre Bérubé est perturbée par la présence de 200 militants-es de l'ANEQ et des syndicats enseignants qui demandent à ce que leur point de vue soit entendu et considéré; le ministre accepte publiquement le principe d'une rencontre avec l'ANEQ mais refuse de fixer une date.

— **17 mars:** Réunion élargie du Conseil Central de l'ANEQ à Québec pour faire le point sur le résultat des assemblées générales qui se sont tenues depuis trois semaines. La majorité d'entre elles ayant refusé l'appel à la grève générale pour le 21, on adopte plutôt une nouvelle proposition visant à ce que se développe un vaste mouvement de mobilisation qui reposerait sur les initiatives locales des associations étudiantes en fonction de leur niveau de mobilisation et de leurs capacités.

Québec et forcent ainsi le ministre Bérubé à fixer une date pour la tenue d'une rencontre

tion qui devra rencontrer le ministre le 12. On se prononce également en faveur de la pour-



Une scène de la ligne de piquetage au CEGEP du Vieux-Montréal pendant la semaine de grèves rotatives en février. En raison de la nature particulièrement fasciste de l'administration de ce CEGEP, nous avons dû protéger l'identité des dirigeants-es étudiants-es.

photo Pierre Roussel

— **4, 5, 6 mai:** Le 17^{ème} Congrès de l'ANEQ se tient au CEGEP de Rosemont. Dans son discours d'ouverture, le Conseil Central de l'ANEQ, après avoir fait le bilan de la mobilisation et du travail qui a été mené au cours de l'année, déclare: "Il nous appartient maintenant de prouver, tant à nous, à nos membres, qu'à nos adversaires, que nous sommes capables de mener une belle lutte, mais que nous pouvons aussi le gagner, et que c'est cela que nous visons. L'ANEQ doit relever le défi de la lutte à l'automne. Elle doit conséquemment relever le défi de l'organisation estivale, de la préparation de la rentrée, de la consolidation de nos positions et de nos orientations fondamentales. Le Congrès doit, par ses résolutions, lever toutes les embûches qui empêchent encore notre mouvement d'atteindre un niveau de mobilisation maximum. Il doit

être clair, la lutte reprendra, et la grève avec elle reprendra en septembre. A partir de maintenant, toutes nos énergies doivent être mises pour la satisfaction de nos revendications, sur une base unitaire et combative, puisque depuis toujours nos principes sont clairs: L'ANEQ LUTTE TOUJOURS; et RIEN N'ARRETERA LE MOUVEMENT ETUDIANT! Le Congrès adopte ensuite un plan d'action prévoyant la reprise de la lutte à la rentrée et élit un nouveau Conseil Central et un nouveau Conseil exécutif.

— Pendant l'été, le travail d'organisation s'amorce; l'ANEQ participe au groupe de travail formé par le ministre Bérubé sur la réforme du régime des prêts et bourses.

Dès maintenant, la question de la reprise de la mobilisation est posée pour les étudiants et les étudiantes du Québec.



Le 22 mars, 500 étudiants-es ont célébré le 9^{ème} anniversaire de l'ANEQ devant la permanence nationale du P.Q. à Montréal.

photo Pierre Roussel

— **A compter du 19 mars:**

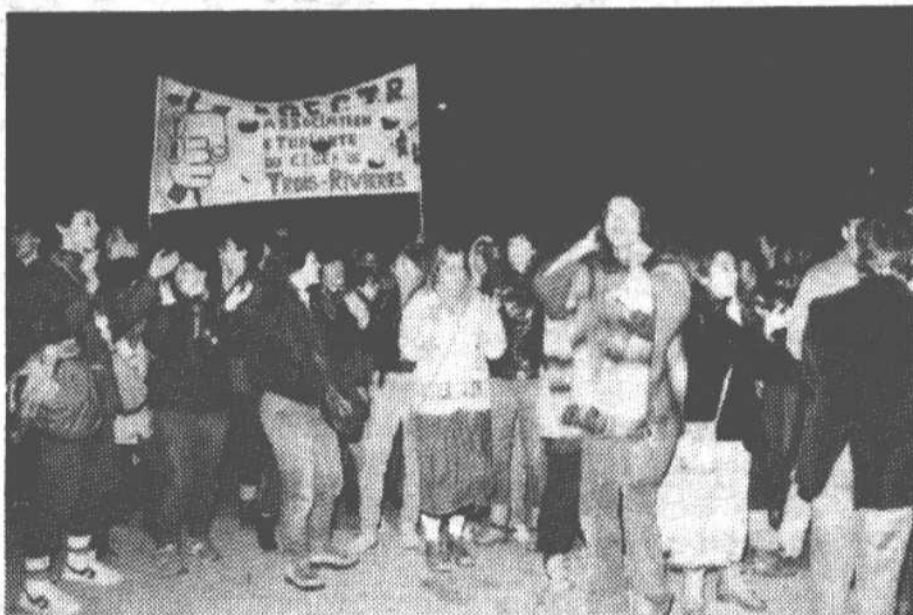
:La mobilisation reprend de plus belle. Au CEGEP de Victoriaville débute une occupation d'une semaine avec suspension des cours pendant laquelle deux étudiants entameront même une grève de la faim qui durera une vingtaine de jours. Des débrayages, occupations et journées d'étude se tiendront également au CEGEP de Sept-Îles, au CEGEP Lionel-Groulx, à Granby, Trois-rivières, St-Jean-sur-Richelieu, Chicoutimi, St-Jérôme, Thetford Mines, Sherbrooke, Outaouais, etc. Les assemblées générales sont de plus en plus massives (1 500 étudiants-es à Chicoutimi, 3 000 à Sherbrooke...). Le 22 mars, 9^{ème} anniversaire de l'ANEQ, 500 étudiants-es manifestent à Montréal devant la permanence nationale du Parti Québécois. Le 29, 600 étudiants-es se rassemblent au Théâtre Arlequin également à Montréal; le Conseil Central de l'ANEQ fait connaître sa proposition de débrayage national pour les 4, 5 et 6 avril. Après le rassemblement, les participants-es vont occuper les studios de Radio-

avec l'ANEQ, le RAEU et la FAECQ, portant sur les 3 revendications de l'ANEQ; elle se tiendra le 12 avril.

— **4, 5, 6 avril:** 16 institutions collégiales sont paralysées par des débrayages. Le 5, des

suite de la mobilisation jusqu'au 12.

— **12 avril:** La rencontre avec le ministre se déroule sans que les représentants-es des associations étudiantes locales puissent y assister. Selon un membre de l'exécutif de l'ANEQ, la rencontre se tient "dans un véritable climat de brasserie". Le ministre est totalement ignorant des dossiers en jeu et ridiculise l'ANEQ. Il ne manifeste aucune ouverture face aux revendications. Il accepte malgré tout de mettre sur pied un groupe de travail ANEQ-FAECQ-RAEU-MEQ sur la réforme du régime de prêts et bourses. Le 12 avril, à Montréal, 2 000 étudiants-es de polyvalentes manifestent et se rassemblent afin de discuter de leurs revendications et de la lutte dans les CEGEPs. Une douzaine de CEGEPs sont en grève. En soirée, à Québec, 700 militants-es étudiants-es enten-



En grève, un important contingent d'étudiants-es de Trois Rivières a participé à l'occupation du 29 mars.

photo Pierre Roussel

manifestations avec les étudiants-es des polyvalentes se tiennent dans au moins villes.

— **7 avril:** Réunion élargie du Conseil Central de l'ANEQ à Montréal qui forme la délégation

qui devra rencontrer le ministre le 12. On se prononce également en faveur de la poursuite de la mobilisation à l'automne.



L'occupation des studios de Radio-Québec le 29 mars a permis à l'ANEQ d'obtenir une rencontre avec le ministre Bérubé. photo Pierre Roussel



Le 17^{ème} Congrès de l'ANEQ, réuni du 4 au 6 mai au CEGEP de Rosemont s'est tenu sous le thème: "Rien n'arrêtera le mouvement étudiant."

photo Pierre Roussel

La "contribution minimale de l'étudiante"

IRREALISTE, INJUSTE ET DISCRIMINATOIRE

par Jean Boucher

Voilà que l'année débute et déjà des dizaines de milliers d'étudiants-e-s sont à même de constater que leur capacité financière sera nettement insuffisante pour subvenir à leurs besoins essentiels au cours de l'année 84-85. Cet été, encore, la majorité d'entre nous n'a pu dénicher un emploi suffisamment stable pour se ramasser un petit pécule suffisant à la poursuite de ses études. A l'heure actuelle, près de 118,000 étudiant-e-s peuvent espérer une réponse positive à leur demande de prêts et bourses. Par contre, le montant que le Ministère de l'Education du

Québec (MEQ) voudra bien leur accorder, sera diminué par une CONTRIBUTION MINIMALE de l'étudiant-e qu'exige le MEQ.

Ainsi, le gouvernement établit au départ que chaque étudiant-e a travaillé un certain nombre de semaines au cours de l'été, peu importe s'il-si elle a réussi à se trouver un emploi dans la réalité. Pour l'étudiant-e qui n'a pas trouvé d'emploi on déduira quand même un montant jusqu'à \$876 de ce qu'il-elle recevra en prêt et/ou en bourse.

Depuis sa fondation (1975), l'ANEQ exige du MEQ une réforme en profondeur de ce régime. Dans cette réforme,

l'ANEQ propose depuis 1979 d'abolir la contribution minimale qui fut introduire dans le régime cette année-là, alors que les emplois d'été se faisaient de plus en plus rares, et de plutôt tenir compte des *revenus réels* des étudiant-e-s. Mais, dans sa plus pur tradition, le MEQ continue de nous faire la sourde oreille et nie ainsi la légitimité de nos revendications. Pendant que la jeunesse québécoise subit la pire crise de chômage depuis des décennies, le MEQ continue d'étrangler les étudiant-e-s en percevant cette contribution minimale à même nos faibles revenus. En conséquence, il nous entraîne dans le cycle infernal de l'endettement et éventuellement jusqu'à l'abandon des études pour des raisons uniquement financière. Examinons les critères qu'utilise le MEQ pour évaluer le montant de la contribution minimale et traçons quelques portraits de ses inévitables répercussions sur la condition financière des étudiant-e-s. Dans le calcul de la contribution minimale, pour un étudiant-e universitaire — le MEQ prévoit que l'étudiant est en mesure de travailler 15 semaines au salaire minimum, soit environ 15 X \$140 (\$2100).

Par exemple, supposons que l'individu réussisse à gagner \$3000 pendant l'été (ce qui est presque exceptionnel). Le MEQ ayant prévu un revenu de \$2100, il y a donc un "surplus" de \$900. Lorsque les revenus excède \$2100, le MEQ exige 50% de ce surplus comme contribution minimale! Donc, pour cet individu, le montant de

l'aide financière qui lui sera accordée pour toute l'année sera diminué de \$2550. Cela ne semble pas désastreux à première vue, mais je dois vous rappeler que cet exemple demeure actuellement presque exceptionnel pour un-e candidat-e au régime. Comme vous le savez, le montant que l'on gagne pendant l'été est rarement celui qui nous reste dans nos poches à la fin du mois d'août! Ainsi, pendant l'été, cet-te étudiant-e "favorisé-e" a peut-être réussi à payer son loyer, son épicerie, son transport, etc.... Mais que lui restera-t-il à la rentrée scolaire?

Prenons ensuite l'exemple d'un individu ayant gagné le revenu prévu par le MEQ, soit \$2100. Sa contribution sera dû même montant (\$2100). Dans ce cas-ci, il est inutile de répéter le scénario de l'exemple précédent. Cependant, une chose est à souligner. Cet individu n'a sûrement pas été en mesure de payer son loyer, sa nourriture, etc, avec l'espoir de rembourser les dettes accumulées l'année précédente. Finalement, il reste l'exemple le plus courant parmi les candidat-e-s au régime, soit l'individu qui n'a pratiquement eu de revenus estivaux. Le MEQ calcule ainsi: il fait la différence entre le montant gagné (ex. \$400) et le montant qui «aurait du» être gagné (\$2100). Ensuite il évalue la contribution minimale à 40% de cette différence (ex. 40% de 1700: \$680). Cela veut dire concrètement que si vous n'avez eu pratiquement aucun revenu pendant l'été, le MEQ diminuera le montant que vous

devriez recevoir à l'aide de la contribution minimale! Comme le MEQ attribut une aide annuelle, et non pour les mois d'étude, c'est le montant global qui lui est attribué pour l'année qui sera réduite de \$1080.

Comme vous pouvez le constater, la contribution minimale doit être abolie immédiatement afin qu'elle cesse de mettre en péril la situation déjà précaire des étudiants-es du Québec. Comme il est affirmé plus haut, l'ANEQ demande une réforme globale et en profondeur du régime des prêts et bourses. L'un des éléments les plus importants que l'ANEQ propose dans cette réforme, est sans contredit l'abolition de la contribution minimale.

Il y a quelques jours à peine, Mona Gravel, secrétaire aux affaires externes à l'exécutif de l'ANEQ, demandait par écrit au ministre Bérubé qu'il abolisse dès maintenant la contribution minimale. Selon l'ANEQ cette revendication doit être reprise par le MEQ dans le cadre d'une mesure d'urgence, compte tenu du taux de chômage étudiant catastrophique. Dès aujourd'hui, en tant qu'étudiants-es membres ou non membres de l'ANEQ, nous devons nous mobiliser solidairement afin de dénoncer plus que jamais l'inconséquence du MEQ face à nos revendications. Car, dans les jours et les semaines qui viennent, l'ANEQ compte prioriser la question de la condition financière des étudiants-es dans les différentes assemblées générales.

Le Pape s'en vient, la liberté d'expression s'en va

MONTREAL (d'après Open City) — Les journalistes étudiants et étudiantes seront-ils/elles capables de couvrir la visite du pape, voilà une question que l'on peut se poser lorsque l'on connaît les mesures prises par les organisateurs de la céleste tournée pour assurer la sécurité et l'intégrité du pape. En effet, pour pouvoir accéder à l'information directe et assister aux premières loges aux activités, les journalistes devront permettre à la GRC de faire une enquête sur leur vie privée passée et présente, de mettre leur ligne téléphonique sur écoute. Bien sûr les journalistes ne sont pas obligés et obligées d'accepter ceter fouille mais sur les formulaires de demande d'accréditation il semble qu'il soit indiqué que ceux et celles qui n'accorde pas de privilèges à la GRC pourraient être malheureusement écartés.

C'est donc une grande opération "sécuritaire" qui rapelle celle des jeux olympiques de 76, celle de l'EXPO 67 autant que celle mise en place pendant les événements d'octobre 70, où toutes les personnes ayant des idées "subversives" ou en ayant eu se sont retrouvées traquées comme des gangsters.

Comment expliquer qu'un visite d'un pape humaniste extraine des mesures aussi répressives?

Open City, juillet 1984, p.5.

Pour
annoncer dans
**le québec
ETUDIANT**

André
Leclerc

(514) 845-5767



Campagne d'abonnements 1984

ABONNEZ-VOUS!

Remplissez ce bon et retournez-le avec un chèque ou un mandat poste au nom de l'ANEQ, à:

ASSOCIATION NATIONALE DES ETUDIANTS ET ETUDIANTES DU QUEBEC (ANEQ), 1460, rue Amherst, Montréal, H2L 3L3.

.....
Veuillez m'abonner au journal le québec ETUDIANT:

Edition française: 10 numéros (\$10.00).....

Edition anglaise: 5 numéros.....

(Un tarif pour les abonnements collectifs est disponible sur demande).

Vous trouvez ci-joint un chèque ou un mandat-poste au montant de.....

pour mon abonnement, payable au nom de l'ANEQ.

NOM:

ADRESSE (complète):

CODE POSTAL:

Manque d'espace, coupures de budget, corps professoral vieillissant

LES UNIVERSITES EN CHUTE LIBRE

par Jean-Pierre Paquet
responsable du dossier
"financement des universités" à l'ANEQ

Alors qu'en Octobre 1983 les recteurs d'universités se disaient confiants suite à une déclaration de Camille Laurin, alors ministre de l'Éducation, annonçant "la fin des temps durs pour les universités", c'est maintenant un véritable cri d'alarme qui provient du milieu universitaire en raison de la nouvelle politique de financement du MEQ et la décision du Conseil du Trésor de couper plus de la moitié du budget d'investissement.

Sous-scolarisation de la population

Le gouvernement maintient donc sa politique de limitation de l'accès à l'enseignement alors même que le MEQ vient de publier une analyse dressant un sombre tableau de l'état de scolarité de la population québécoise. Le taux de scolarité au Québec est nettement inférieur à celui des autres provinces. Ainsi, en 1981, 13,5% des personnes âgées de 15 ans et plus avaient fréquenté l'université, comparativement à un taux de 16,9% pour le reste du Canada. Au Québec, ce taux est de 24,4% chez les anglophones et de 11,6% pour les francophones. La population québécoise, particulièrement les francophones, et surtout les femmes, ont donc un important retard à rattraper.

Première victimes des coupures

De tout le secteur de l'éducation, les universités sont les plus touchées par le mouvement de restrictions budgétaires amorcé en 1979. Alors que les montants accordés par tête de pipe au Cégep et au primaire-secondaire sont demeurés presque stables entre 1978-79 et 1982-83, les subventions versées aux universités sont passées, en dollars constants, de \$7485 à \$6543.

Tenant compte des coupures budgétaires de \$20 millions l'an dernier et de \$22,2 millions pour 1984-85, on réalise que les subventions des dépenses d'exploitation des universités ont fondu de 31% depuis 1978-79, en dollars constants toujours.

La coupure de cette année (\$22,2 M.) représente 10% du total des coupures budgétaires du gouvernement alors que les universités reçoivent 3,4% de ce budget. Cette part est d'ailleurs en décroissance; elle était de 4,6% en 1978-79 (soit -26%). Alors que les dépenses gouvernementales en pourcentage du PIB ont augmenté de 10% entre 1978-79 et 1984-85,

le pourcentage du PIB en subvention aux universités a chuté de 19%.

Ces coupures entraînent des conséquences dramatiques sur le niveau d'enseignement dans les universités. Ces dernières, déjà sous-financées, ne peuvent répondre aux exigences du gouvernement. L'Université de Montréal par exemple prévoit



atteindre un déficit accumulé de \$17 millions en mai 1985.

Criant manque d'espace

Le printemps dernier le Conseil du Trésor décidait unilatéralement de couper \$28 des \$44 millions précédemment accordés au MEQ pour la réalisation d'un plan quinquennal d'investissement. Cette coupure bloque plusieurs projets de construction. L'agrandissement de la Polytechnique, la construction de bibliothèques à l'U de M et à Concordia, la construction de l'école de technologie supérieure, le début de la construction de la phase II à l'UQAM. Ces constructions auraient permis de réduire de la moitié les espaces loués par les universités. Le coût de ces locations sera de \$25 millions cette année (soit \$5 M de plus qu'en 83-84).

L'inconvénient pour les universités est que les frais de location sont en bonne partie déboursés à même leur budget interne alors qu'au contraire les dépenses de construction sont prises en charge par le MEQ à partir de budgets spéciaux. La décision du Conseil du Trésor est décriée car il est démontré qu'il en coûte moins cher à long terme de construire plutôt que de louer des espaces. De plus, la location d'espace est source d'instabilité: les universités hésitent à aménager les espaces loués pour y installer de l'équipement scientifique; les frais de relocalisation sont énormes.

Le plus dramatique demeure toutefois la décision du Conseil du Trésor de réduire de 25% d'ici 10 ans les espaces alloués

aux universités.

Considérant le surpeuplement actuel des universités, on réalise vite que ces politiques représentent une barrière matérielle de premier ordre à l'augmentation de l'accès à l'université. Cela cause problème aux universités puisque l'accroissement de la clientèle étudiante est, selon les normes de financement du MEQ, un

moyen pour augmenter leur budget d'année en année.

Avec son nouveau cadre de financement des universités, le MEQ intègre une *politique de sélectivité* à l'endroit des nouvelles clientèles étudiantes.

Le MEQ a décidé d'ajouter un budget spécial de \$22,2 millions *exclusivement* pour les nouveaux-elles étudiants-es s'inscrivant dans les secteurs reliés au virage technologique. Ce budget assurera le financement de 100% de cette clientèle; alors que les inscriptions dans les autres secteurs continueront d'être financées à 75%.

Ces mesures «incitatives» développeront les secteurs reliés au virage technologique au détriment des programmes dits "traditionnels". Il est fort à craindre que l'attrait de l'argent, en ce temps de coupures, poussera les universités à *contingenter* d'avantage les secteurs des arts, lettres, sciences humaines, etc, afin de dégager les ressources nécessaires au développement forcé des secteurs de pointe.

La récente décision du gouvernement fédéral de verser \$5,7 millions aux universités québécoises pour des centres de spécialisation, pour la plupart rattachés au virage technologique, vient renforcer cette tendance.

Viellissement du corps professoral

Faute de budget pour l'engagement continu de nouveaux-elles professeurs-es, les universités souffriront dans les années '90 d'une grande saignée de profs qui atteindront

l'âge de la retraite. Mais voilà, prédit le Conseil des Universités, il sera alors impossible de les remplacer d'un coup. Alors que le taux de profs âgés de moins de 35 ans était de 35% en 1973, il tombera à 9% dans 3 ans si des correctifs ne sont pas immédiatement apportés.

Mais encore ici, les subventions fédérales et provinciales permettent d'abord l'engagement de profs dans les secteurs de pointe. Le MEQ accorde dans son nouveau cadre de financement un budget spécial de \$30 millions sur 4 ans pour développer les équipes de recherche en biotechnologie et informatique entre autres.

Universalis?
La question du financement des universités se trouve donc

directement liée à l'orientation de l'enseignement. Les universités étant autonomes au niveau pédagogique, le gouvernement ne peut pas, comme il l'a fait dans les cégeps avec le REC, instaurer lui-même des contre-réformes au niveau de l'orientation académique. Mais comme il contrôle les budgets, il a établi une véritable politique d'étouffement avant d'arriver avec ses alléchants "budgets spéciaux".

Il va sans dire que cette politique gouvernementale de subordonner l'enseignement universitaire aux besoins plus précis des entreprises et de les mettre à la remorque du virage technologique attaque directement la vocation "universalis" des universités.

Ottawa s'ingère dans le financement des universités

(JPP) — La récente décision du gouvernement fédéral d'accorder directement \$5 millions en subventions à plusieurs universités québécoises n'a rien d'étonnant. Pour intervenir de la sorte, le fédéral attendait le moment propice, il attendait que l'état financier des universités soit à ce point critique que ces dernières pourraient difficilement refuser cet argent, malgré leur réticence face à l'ingérence d'Ottawa.

Bien sûr, le gouvernement fédéral contribue déjà à 50% au budget des universités. Cet argent toutefois était directement remis au gouvernement du Québec qui seul avait juridiction pour redistribuer les sommes totales. Avec l'acceptation par Québec et les universités des subventions directes du fédéral, un précédent est maintenant créé, la porte est ouverte à son empiètement dans une juridiction provinciale. Il est à se demander si les universités auront la capacité de colmater la brèche et de refuser le chantage du fédéral qui avec les importantes sommes d'argent dont il dispose pourrait développer l'enseignement supérieur en fonction de ses caprices, de ses bons vouloir.

Comme nous l'avons dit, le coup était à prévoir, l'attitude

centralisatrice d'Ottawa connue. Le fédéral est-il le premier à blâmer? Il faut voir que c'est le gouvernement péquiste qui avec sa politique d'étouffement financier des universités a développé les conditions favorables à l'intervention du fédéral.

Par son attitude irresponsable au niveau de l'éducation et à force de sabrer dans l'un des plus importants acquis de la société québécoise, le gouvernement péquiste n'aura pas à s'étonner si les universités et la population québécoise se montre moins réticente face aux ingérences d'Ottawa.

L'ANEQ, dans un document du XVIIIème Congrès (mai 1984) portant sur le "financement des universités" évaluait que le sous-financement des universités allait permettre aux gouvernements de le faire chanter par des pressions budgétaires.

L'ANEQ a adopté lors de ce congrès un plan de travail concernant la question du financement des universités. Une revendication à cette effet a été ajoutée aux questions incluses dans le référendum national de l'ANEQ et des journées de débat et d'information se tiendront dans les universités à la rentrée.

L'organisation des femmes dans l'ANEQ: son rôle, ses priorités

par Céline Séguin, membre du comité-femmes de l'ANEQ

L'Organisation des femmes dans l'ANEQ, c'est une organisation non-mixte qui a pour but premier de défendre et promouvoir les droits et intérêts des étudiantes. Les femmes membres de l'ANEQ se sont dotées d'une telle analyse féministe dans le mouvement étudiant en général, mais aussi, afin que leur organisation nationale, l'ANEQ, participe activement à la lutte contre l'oppression des femmes.

L'Organisation des femmes a un rôle multidimensionnel, elle permet aux femmes de discuter entre elles de leurs conditions de vie et d'études, de leur militantisme, de leurs revendications et des moyens d'actions qu'elles désirent privilégier. De plus, elle promeut la présence effective des femmes dans l'ANEQ, elle suscite une analyse féministe des dossiers à l'étude, elle s'assure que la question-femmes ne soit pas passée sous silence ou évaluée des luttes nationales.

L'Organisation des femmes dans l'ANEQ, c'est aussi un lieu de réflexion où l'on poursuit l'étude de l'oppression des femmes, et ce, sous ces multiples facettes, c'est-à-dire, tant dans notre société, que dans notre propre organisation, l'ANEQ, où certains formes de discrimination de d'oppression tendent à se reproduire. C'est aussi un lieu autonome de formation et d'action qui voit à définir ses priorités et à initier des luttes sur les revendications spécifiques des femmes.

Cette année, le comité-femmes entend continuer son travail d'information, de sensibilisation et d'intervention auprès de la communauté étudiante, et entend mettre de l'avant des perspectives et des solutions alternatives dans le but d'améliorer globalement les conditions de vie et d'études de l'ensemble des étudiantes. Tel que voté lors du dernier forum des femmes, le comité-femmes travaillera à consolider ses assises locales, et ce dans chacune des institutions membres de l'ANEQ, de plus le comité-femmes augmentera sa présence et sa visibilité:

a) en entreprenant une tournée nationale, faisant ainsi connaître ce qu'est l'Organisation des femmes, son fonctionnement, son rôle, ainsi que les revendications issues des différents forums (prêts-bourses, pédagogie,

avortement, garderies...)

b) en utilisant de façon continue les médias étudiants afin de favoriser la diffusion de l'information sur l'Organisation des femmes (compte-rendus, activités...) et sur les revendications liées aux conditions de vie et d'études des femmes (harcèlement sexuel et viol, sexisme dans l'Education, ghettoisation, chômage, etc...)

c) en se concentrant plus particulièrement sur le dossier "harcèlement sexuel et viol" (informations, publications de brochures, sondage, questionnaire, moyens d'action divers...)

De plus, le dernier Congrès de l'ANEQ ayant adopté plusieurs propositions concernant les femmes (guide pédagogique, brochure sur les conditions de vie et d'études des femmes, colloques, Congrès spécial), le comité-femmes



photo archives ANEQ

entend participer à l'élaboration de ces projets en faisant diverses recommandations et en collaborant avec les membres du Conseil Central ou l'équipe de travail qui en aura la responsabilité. L'expertise du Comité-femmes et/ou des militantes de l'Organisation des femmes s'avérant primordial sur l'ensemble des questions qui touchent spécifiquement les femmes à l'ANEQ.

en outre, le comité-femme aura pour tâche de préparer le prochain Forum des Femmes et de faire en sorte que les participantes y soient le plus nombreuses possible. Comme on le voit, ce n'est pas le travail qui manque! Toutes les étudiantes intéressées à militer activement au sein de l'Organisation des femmes, à participer à des comités de travail ou simplement à assister aux réunions (nous en diffuserons les dates, heures et lieux régulièrement) seront les bienvenues. Il est important pour nous toutes étudiantes de nous regrouper au sein de l'Organisation des femmes dans l'ANEQ. Notre

organisation est jeune mais ensemble nous pourrions développer des moyens pour poursuivre avec succès la lutte des femmes, pour l'égalité, contre la discrimination et le sexisme, contre l'oppression dont nous sommes victimes. Il est grand temps que l'ANEQ prenne en considération la situation dramatique que vivent les femmes en général, et les étudiantes en particulier. Le temps n'est plus aux beaux principes et aux vœux pieux.

Dans l'ANEQ, cette année: place aux femmes!

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter les membres du Comité-femmes au: 849-1851.



photo archives ANEQ

Des actions concrètes concernant la condition des femmes

Par Manon Ann Blanchard, membre du conseil central de l'ANEQ

Il nous apparaît essentiel que cette année l'ANEQ priorise les revendications liées aux droits fondamentaux des femmes et à leurs conditions de vie et d'études. La situation d'oppression et de discrimination que vivent les femmes est multiple: elles ne peuvent disposer librement de leurs corps, elles sont victimes de harcèlement sexuel, de viols, elles forment le 3/4 de la main-d'oeuvre à temps partiel, leurs salaires est inférieurs aux hommes, le chômage les touchent durement, etc... Dans le domaine de l'Education, elles sont confinées dans des secteurs ghettos, elles ont moins accès au régime de prêts et bourses, l'aide financière est inadéquate dans bien des cas, les réseaux de garderies sont insuffisants, les manuels scolaires sont bourrés de stéréotypes, l'orientation scolaire est sexiste, etc... et la liste est loin d'être close. De plus, avec la crise actuelle, les femmes voient leur situation se détériorer de plus en plus, leurs gains et leurs acquis sont constamment remis en question.

Dans un tel contexte, l'ANEQ se doit de contribuer et de participer à la lutte que mènent les femmes. L'Organisation des femmes dans l'ANEQ, ses priorités, ses actions, son expertise, son travail de conscientisation et d'information, sont essentiels, en ce sens qu'ils permettent de faire une place plus importante aux femmes, à leurs revendications et à leurs luttes, dans le

mouvement étudiant. L'ANEQ, par le passé, a en effet trop souvent évacué la dimension féministe dans ses luttes et ses actions, elle en est souvent resté aux positions de principes. Nous espérons qu'il en sera autrement à l'avenir.

A cet effet, le dernier Congrès de l'ANEQ a adopté un bon nombre de propositions qui touchent spécifiquement les femmes, propositions dont la réalisation permettra, nous l'espérons, de faire progresser les débats sur la problématique féministe à l'ANEQ et de déboucher sur des actions concrètes concernant les conditions de vie et d'étude de femmes. Ces propositions sont de plusieurs ordres: brochure devant sortir dès la rentrée sur la nécessité d'intégrer une analyse féministe dans les cours, tenue de deux colloques à la session prochaine regroupant les étudiantes des techniques infirmières et de secrétariat et abordant plusieurs thèmes tels: ghettoisation, sexisme dans l'Education, perspectives d'emploi, développement de la bureautique, stages, élimination et/ou modification de certains programmes, rôle des associations étudiantes... un Congrès Spécial sur les conditions de vie et d'études des femmes qui se tiendra au environs du 8 mars (le Comité-femmes ayant soulevé de justes objections à ce qu'il se tienne la journée même du 8 mars), et enfin, publication d'un document synthèse sur les conditions d'oppression et de discrimination que vivent les femmes.

Une équipe de travail a été

formé de mener à terme la totalité de ces projets. Bien entendu, cette équipe travaillera de concert avec le Comité-femmes, tenant compte de ses recommandations afin que le contenu des colloques, brochures, etc... soit, dans la mesure du possible, le plus conforme aux aspirations et à la volonté des femmes membres de l'ANEQ. De plus, ce comité de travail organisera un travail de consultation auprès des divers regroupements ou organismes qui travaillent déjà sur ces questions afin de garantir le succès de la réalisation de l'ensemble de ces projets.

La situation d'oppression et de discrimination que vivent la moitié des membres de l'ANEQ se doit de se voir accorder toute l'attention à laquelle elle a droit. Sans vouloir prétendre résoudre l'ensemble des problèmes liés aux conditions de vie et d'études des femmes, du moins tenterons-nous cette année de les aborder et d'en débattre le plus largement possible afin qu'ultérieurement, des luttes puissent être menées et gagnées sur ce terrain. Les revendications des femmes devront faire partie intégrante des plate-formes de revendications plus globales de l'ANEQ et la lutte des femmes devra prendre la place importante qui lui revient dans les luttes que mènent le mouvement étudiant en général et l'ANEQ en particulier!